

**COLLOQUE**  
**« Mortalités, effondrements  
et affaiblissements  
des colonies d'abeilles »**

**Maisons-Alfort**  
**17 juin 2009**



**AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS**

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## Présentation du contexte et des objectifs de l'auto-saisine de l'Afssa sur les « Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles »

par *Philippe Vannier*, Directeur de la santé animale et du bien-être des animaux (Afssa)



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

Depuis plusieurs dizaines d'années, une diminution notoire des populations de pollinisateurs a été signalée dans de nombreux pays par les professionnels et les scientifiques. Les causes de cette diminution sont l'objet de nombreux débats, souvent passionnels, le plus souvent médiatiques, rendant difficiles une approche rationnelle, objective, scientifique de ce problème important. En conséquence, l'Afssa s'est autosaisie sur cette question le 2 mai 2007 dans le cadre d'une expertise collective. Un groupe de travail constitué de 17 experts indépendants provenant de 10 organisations publiques françaises et européennes a été créé après consultation du Comité d'experts spécialisé « Santé Animale » ; le Président de ce groupe de travail est également le Président du C E S « Santé Animale ». Ce groupe a été constitué dans le cadre des procédures « Qualité » en vigueur au sein de l'Afssa.

Ce groupe de travail avait pour objectifs :

- 1a) de réaliser une analyse critique des données scientifiques et des résultats de travaux de recherche collectés et disponibles à l'échelle nationale et internationale,
- 1b) d'identifier, s'il est possible, les causes et/ou facteurs de risque des mortalités des colonies d'abeilles étudiées en France à partir des données disponibles,
- 2) d'évaluer le caractère généralisable de ces conclusions à l'ensemble des ruchers en France sur la base des recensements des enregistrements effectués dans les ruchers par les apiculteurs et des agents sanitaires apicoles,
- 3) d'aboutir à des recommandations :
  - sur les enregistrements et plans de surveillance nécessaires à un suivi objectif et quantitatif de l'importance des problèmes;
  - sur les travaux complémentaires qu'il serait nécessaire de conduire si une insuffisance de données était révélée dans le cadre de l'autosaisine;
  - sur un éventuel besoin de mise en place de réseaux d'épidémiologie.

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## Présentation des recommandations du rapport

par *Bernard Toma*, Président du groupe de travail et du Comité d'experts spécialisé  
« Santé animale » de l'AFSSA



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

Des recommandations ont été faites dans quatre domaines :

#### 1/ La surveillance épidémiologique des maladies des abeilles

Par rapport à la situation actuelle, reposant sur un réseau de surveillance passive et des enquêtes, la construction d'un réseau de surveillance épidémiologique est proposée avec définition des objectifs et mise en place d'un projet pilote.

#### 2/ L'organisation de la filière apicole française

Dans ce domaine, plusieurs recommandations ont été faites, en particulier :

- La création d'un Institut technique apicole,
- La création d'un statut réglementé d'apiculteur,
- L'amélioration de l'organisation administrative de la filière apicole,
- L'évolution des outils de gestion de la filière apicole,
- La participation active des organisations sanitaires apicoles à la gestion de la filière,
- La réglementation de la filière apicole.

#### 3/ Les relations filière agricole-filière apicole

Diverses recommandations, déjà effectuées par l'Académie d'Agriculture de France, destinées à favoriser la pollinisation ont été rappelées.

#### 4/ La recherche appliquée

Des recommandations ont été faites en vue de travaux à réaliser :

- Dans la lutte contre les agents pathogènes,
- En zootechnie apicole,
- Et dans le domaine de l'étiologie multifactorielle.

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## Causes de mortalités de colonies : les agents biologiques

par Jean-Paul Faucon, Chef de l'unité Pathologie de l'Abeille, AFSSA Sophia-Antipolis



AFSSA  
AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

De tout temps les maladies ont été une composante incontournable de l'affaiblissement et de la perte de colonies d'abeilles. Outre les écrits d'Aristote, de Pline à propos de la mauvaise odeur de la ruche et de maladies sévissant au printemps, il est à noter les épisodes de loque américaine sur l'Ile de Syra (1780), de paralysie (1897) et de loque européenne en France (1960).

Parmi les principaux agents biologiques pouvant être à l'origine des affaiblissements et des mortalités de colonies en France, on citera :

- *Varroa destructor* agent de la varroase,
- *Paenibacillus larvae* agent de loque américaine,
- le virus de la paralysie chronique agent de la « paralysie chronique ou maladie noire »,
- *Ascosphaera apis* agent de la mycose,
- *Streptococcus pluton* un des agents de la loque européenne.

*Nosema sp.* occupe une place à part dans les problèmes d'affaiblissement et de mortalités dans la mesure où 2 espèces de noséma sont présentes : *Nosema apis* et *Nosema ceranae*. Elles ne sont pas à l'origine des mêmes symptômes et leur action pathogène comparée reste à évaluer avec précision.

La varroase est la parasitose à l'origine des problèmes les plus graves. D'une part, le parasite est le vecteur de virus au rôle pathogène plus ou moins important, d'autre part le nombre de médicaments parfaitement efficaces pour maintenir une faible pression du parasite est réduit. La paralysie chronique qui attaque le système nerveux de l'abeille peut être à l'origine de fortes mortalités devant les ruches. Une confusion avec les intoxications peut être faite.

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## Les agents chimiques: exposition, évaluation des risques et retour du terrain

par Anne Alix, Chef de l'unité écotoxicologie et environnement  
(Afssa, Direction du végétal et de l'environnement)  
Robert Delorme, INRA



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

Les abeilles peuvent être exposées, comme l'ensemble des organismes vivants, aux divers agents chimiques susceptibles d'être présents dans l'environnement. Dans les zones cultivées, la majeure partie des agents chimiques constituant cette exposition appartient à la catégorie des produits phytopharmaceutiques, encore appelés produits phytosanitaires ou pesticides.

#### *Familles chimiques, modes d'action et modalités d'emploi*

Un produit phytopharmaceutique correspond à tout produit visant à protéger une culture des dégâts d'un organisme nuisible, comme par exemple un champignon, un insecte ou de la concurrence d'adventices. Du fait du mode d'action de la substance qu'il contient, un produit phytopharmaceutique peut agir plus ou moins spécifiquement sur cette cible (insecticide généraliste ou seulement acaricide, par exemple). Les substances insecticides actuellement commercialisées se répartissent ainsi dans 25 familles chimiques et représentent 11 modes d'action. La majorité d'entre elles est utilisée en traitement des parties aériennes des cultures, par pulvérisation. 15 de ces substances peuvent également être utilisées en traitement du sol ou des semences, lorsque leur action vise à protéger la semence elle-même ou les jeunes plantules de l'action d'insectes du sol. Ces modalités d'emploi, ainsi que le comportement des substances et de leurs résidus dans les compartiments de l'environnement, conditionnent les modalités (voies et durée) d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs.

#### *Modalité d'exposition des pollinisateurs aux produits phytopharmaceutiques*

Dans le cas de pulvérisations, les abeilles, comme les autres pollinisateurs, peuvent entrer au contact des produits directement lors du traitement, lorsque des résidus sont présents dans l'air, mais aussi *via* un substrat sur lequel subsistent des résidus de produits, comme le sol ou les plantes. L'exposition à des résidus présents dans des substrats, tels que le pollen ou le nectar, est possible si la substance ou ses résidus sont systémiques (*i.e.* pénètrent dans la plante *via* les racines ou le feuillage), et pour des traitements effectués avant la floraison, ou dans le cas de la reprise par la plante de résidus persistants dans le sol. Une exposition implique que la culture ou des plantes adjacentes soient visitées par les abeilles pour la collecte de pollen ou de nectar.

Dans le cas de traitements de sol ou de semences, l'exposition implique, comme dans le cas des pulvérisations, les éventuels résidus présents dans le pollen ou le nectar suite à un traitement de sol, un pelliculage de semences, ou la reprise par la plante de résidus persistants dans le sol. Comme précédemment, une exposition implique que la culture présente un intérêt suffisant, pour l'abeille, pour être visitée. Dans le cas des semences pelliculées, une exposition au produit est aussi possible au moment du semis *via* les poussières générées par l'abrasion des semences, lors de leur manipulation, de la charge de la trémie et/ou lors du semis, et lorsque ces poussières sont dispersées au moment du semis. Ceci concerne les semences utilisées avec des semoirs pneumatiques monograines, dans des conditions météorologiques propices à la dispersion des poussières. L'exposition peut alors survenir *via* le contact des abeilles avec les poussières en suspension dans l'air, ou *via* le dépôt sur des substrats visités par les abeilles, tels que des adventices ou buissons en fleurs.

## *Evaluation des risques a priori*

La variété des cibles visées par ces substances, des modes d'action correspondants et des modalités d'exposition rend difficile toute prédiction de la toxicité des substances pour les abeilles non fondée sur l'expérimentation. Il en est de même pour les risques associés à chaque usage envisagé pour le produit. C'est à ce titre que la réglementation prévoit une évaluation des risques pour ces organismes, en préalable à la mise sur le marché du produit (Directive 91/414/EC, 01/01/2004).

L'évaluation des risques consiste en une comparaison des niveaux d'exposition attendus consécutivement aux utilisations du produit, avec un niveau de danger propre à la toxicité et au profil toxique de la substance ou du produit pour l'abeille. Cette comparaison renseigne sur l'importance du risque consécutif à l'utilisation du produit.

L'évaluation des risques concerne aussi bien les substances actives que les préparations phytopharmaceutiques qui les contiennent.

L'évaluation des risques, dont les schémas sont harmonisés au plan communautaire<sup>1</sup>, suit une approche qui est retrouvée pour tous les autres groupes d'organismes. Si une exposition est possible, des essais de toxicité en laboratoire par voie orale et par contact sur des adultes sont réalisés. Une première appréciation du risque est effectuée par la comparaison du niveau d'exposition *via* la dose appliquée à l'hectare avec le niveau de toxicité (apprécié par la DL50<sup>2</sup> mesurée chez l'abeille adulte, exposée oralement ou par contact) dans le calcul d'un quotient de risque (HQ). Ce quotient est comparé à une valeur seuil (50). Si le quotient de risque est inférieur à cette valeur seuil, le risque est considéré comme acceptable ; au-delà de la valeur seuil, l'évaluation des risques est approfondie sur la base de résultats d'essais sous tunnel et/ou d'essais au champ. Ces essais mettent en œuvre des traitements effectués sur des cultures attractives en fleurs. Les effets sur les colonies exposées sont alors appréciés sur divers paramètres, comme la survie des abeilles, l'activité de butinage et l'état de santé de la colonie. Ce type d'expérimentation peut être poursuivi sur une durée sur laquelle il est nécessaire pour suivre les colonies. Enfin, si le produit concerné est un régulateur de croissance des insectes, un essai de toxicité pour le couvain est conduit, lors duquel le développement de couvains d'abeilles est suivi dans des colonies exposées au produit *via* une solution sucrée supplémentée.

Dans les cas où l'évaluation réalisée identifie un risque, la réglementation européenne prévoit la restriction des usages aux seuls usages n'entraînant pas l'exposition des pollinisateurs, et ce pour tous les produits pour lesquels l'évaluation des risques indique un risque pour les abeilles, sans relation avec l'action (insecticide ou fongicide) du produit (Directive 91/414/EC, texte consolidé, 2004)<sup>3</sup>. Par ailleurs, en France, un arrêté interdit le traitement des cultures par des insecticides et acaricides durant la floraison et la période de production d'exsudats<sup>4</sup>.

Dans le cas des traitements de sol ou de semences, le calcul du quotient de risque n'est pas approprié, et un schéma d'évaluation adapté à ce type d'exposition a fait l'objet des travaux d'un groupe de travail européen de l'ICPBR. L'évaluation de l'exposition débute par l'appréciation des propriétés systémiques de la substance. L'exposition est estimée en première approche par la concentration mesurée dans les parties vertes des plantes, plus élevée que dans l'inflorescence. Des mesures de résidus dans les pollens et les nectars peuvent être requises si l'appréciation de l'exposition *via* cette surestimation conduit à la mise en évidence d'un risque. Les étapes suivantes de l'évaluation permettent alors d'apprécier les effets d'une exposition prolongée des abeilles adultes par un essai de toxicité orale conduit sur 10 jours en laboratoire, des essais en tunnel ou au champ sur les cultures sur lesquelles l'usage du produit est envisagé.

### Retour du terrain

En France, on dénombre peu de cas d'intoxications d'abeilles attribuables à des traitements phytopharmaceutiques. Des traitements effectués au moment de la pollinisation, ou encore l'utilisation de mélanges de produits dont les effets agissent en synergie (par exemple pyréthriinoïdes et triazoles) peuvent néanmoins conduire à des mortalités au sein de ruchers. Des traitements de semences ont pu conduire à des mortalités dans le cas de pelliculage défectueux, associés à des conditions météorologiques favorables à la dispersion des poussières et à une floraison concomitante de cultures ou de végétation adjacentes. Deux accidents de ce type ont été enregistrés depuis 2002.

Des suivis post-homologation, de mise en œuvre récente, sont utiles pour confirmer sur le terrain, sur le long terme et à grande échelle, les conclusions de l'évaluation des risques *a priori*. Ce type de suivi dédié à un produit en particulier se déroule sur une ou plusieurs années et dans les conditions réelles des pratiques agricoles et apicoles. Les suivis complètent ainsi le retour produit par les réseaux de surveillance, dont l'objet est de collecter les données sur l'état de santé des ruchers sur la base de paramètres tant sanitaires que toxicologiques, et ce en continu.

L'articulation des approches *a priori* et post-homologation, au travers d'actions transversales impliquant recherche, réglementation et suivis, est à renforcer pour permettre une meilleure appréciation de l'état de santé des ruchers et de la part attribuable aux produits phytopharmaceutiques lorsque cet état de santé est affecté.

---

<sup>1</sup>Documents guides européens, Sanco 10329/2002 (Commission Européenne, Doc Sanco/10329/2002-rev 2 final, «Guidance Document on Terrestrial Ecotoxicology», 17 octobre 2002) et EPP0 (EPP0 PP1/170 (3), PP 1/170(3) Revision approved in 2000-09 in Hazards of pesticides to bees, Les Colloques N° 98, Ed. INRA, Paris 2001).

<sup>2</sup>Dose létale pour 50 % des individus exposés.

<sup>3</sup>Phrases type de précaution de la Directive 2003/82/EC amendant l'annexe V de la Directive 91/414/EC).

<sup>4</sup>Arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, après évaluation des risques et pour les usages qui le nécessitent. La mention permet alors d'appliquer le produit pendant la floraison de la culture ou pendant la période de production d'exsudats mais en dehors de la présence d'abeilles.

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## L'importance de l'épidémiologie-surveillance : présentation du réseau d'épidémiologie-surveillance anglo-gallois

*Mike Brown chef de l'unité nationale Abeilles*  
The Food and Environment Research Agency (Royaume-Uni)



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

L'importance économique et biologique de l'abeille domestique en tant qu'insecte pollinisateur, pour l'environnement, la biodiversité et l'économie rurale, conditionne l'existence de ce réseau (la valeur économique, strictement liée aux cultures pollinisées par les abeilles, a été évaluée en 2001 à 200 millions de livres sterling).

#### 1) PRESENTATION

Le réseau d'épidémiologie-surveillance anglo-gallois est géré par l'unité apicole nationale (National Bee Unit, NBU) du Food and Environment Research Agency (FERA).

Depuis 1993, sont réunis les trois volets principaux de l'unité apicole : la recherche, le service d'inspection et le laboratoire.

Le service d'inspection du FERA (partie intégrale de l'unité abeilles) est responsable :

- du contrôle des maladies apicoles à déclaration obligatoire (non réalisé par des agents des Directions des services vétérinaires) ;
- de l'émission de pièces administratives telles que les certificats d'import/export ;
- d'un travail de formation et de conseil apicole auprès des apiculteurs ;
- de la participation aux programmes de recherche sur le terrain.

L'unité nationale apicole (National Bee Unit, NBU) du FERA :

- gère le réseau d'épidémiologie-surveillance qui comprend inspections des ruchers, laboratoires diagnostiques, recherche et programmes de formations ;
- collabore avec le programme responsable de l'enregistrement des incidents animaux liés à l'intoxication par des pesticides ;
- est responsable de la collecte d'échantillons de miel analysés dans le cadre de la directive européenne relative aux résidus présents dans cette denrée alimentaire ;
- dispense des formations apicoles, correspondant à environ 700 cours par an ;
- organise une conférence annuelle à son siège, à laquelle sont invités les spécialistes étrangers.

Cette conférence est considérée comme partie prenante du dispositif de surveillance.

## 2) FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Le réseau d'épidémiologie-surveillance fonctionne via un site informatique nommé « BeeBase ».

*Ce site comprend :*

- une partie publique, consultable par chacun et notamment par les apiculteurs qui peuvent y trouver de nombreuses informations sanitaires ;
- une partie interne, sécurisée, à laquelle les inspecteurs ont accès depuis leur domicile.

*Deux types de réseaux fonctionnent actuellement en parallèle. Ils correspondent :*

- à un réseau de type « alerte » fonctionnant sur la base du risque estimé, à partir de certains foyers ou lieux particuliers ;
- à un système de surveillance complémentaire nommé « random », qui concerne les ruchers non concernés par les zones à risque.

## 3) PERSPECTIVES

- Une stratégie pour protéger et assurer une apiculture durable et rentable (10 ans) a été mise en place au printemps 2009. Cette stratégie déterminera la direction du programme apicole, et propose cinq objectifs : contrôles le plus efficace possible des maladies apicoles, connaissances apicoles de haut niveau par les apiculteurs, biosécurité efficace aux frontières pour empêcher l'introduction d'organismes nuisibles pour l'apiculture, programmes scientifiques en soutien, travail collaboratif entre toutes les parties concernées (gouvernements, apiculteurs, instituts de recherche).
- Les formations délivrées aux apiculteurs s'orientent dorénavant vers une amélioration de la lutte contre les maladies apicoles par les apiculteurs eux-mêmes.

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## Méthodes statistiques utilisées pour l'identification des facteurs de risque dans l'enquête multifactorielle

*Patrice Carpentier, unité écotoxicologie et environnement  
(Afssa, Direction du végétal et de l'environnement)*



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

L'enquête prospective multifactorielle sur les troubles des abeilles (EMP) a permis le suivi en conditions naturelles sur trois ans de 120 colonies d'abeilles domestiques dans 24 ruchers répartis dans 5 départements français. Afin de contribuer à la recherche des causes des mortalités de colonies d'abeilles, plusieurs paramètres caractéristiques de la santé des colonies ont été suivis : niveau de population, état sanitaire, présence de pesticides dans la ruche, pratiques apicoles, mortalité des colonies.

L'existence de corrélations significatives entre ces paramètres a été examinée. Deux niveaux épidémiologiques ont servi de base aux analyses : le rucher et la colonie. Quand cela était pertinent, des regroupements de variables ont été réalisés de manière à assurer une meilleure performance aux méthodes statistiques employées. Des modèles linéaires mixtes ont été utilisés pour expliquer les variations de population en fonction des maladies et pathogènes ainsi que de la présence de résidus de pesticides. Des modèles de régression logistique conditionnelle ont été utilisés pour expliquer la mortalité des colonies. Dans les deux cas, une première sélection des variables explicatives a été réalisée en ajoutant chaque variable individuellement au modèle. Dans un deuxième temps, les variables qui montraient un lien avec les résultats ont été sélectionnées par un modèle multivarié, selon un procédé de sélection descendante.

La méthodologie statistique mise en œuvre pour l'analyse de ces données a permis plus particulièrement de prendre en compte :

- le plan d'expérience emboîté de cette étude,
- les variations saisonnières des populations,
- la forte colinéarité entre variables,
- la forte variabilité des réponses observées.

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## Influence des résidus de pesticides sur la santé des colonies d'abeilles domestiques en France : étude de terrain

par Marie-Pierre CHAUZAT, Afssa Sophia-Antipolis  
et Jean-Paul FAUCON, Chef de l'unité pathologie de l'abeille (Afssa Sophia-Antipolis)



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

De 2002 à 2005, une étude de terrain a été menée en France, pour étudier la santé des colonies d'abeilles domestiques (*Apis mellifera*, Hymenoptera: Apidae). 120 colonies ont été visitées 4 fois par an, pendant 3 ans, et des échantillons d'abeilles vivantes, de pelotes de pollen, de miel et de cire ont été collectés. Cette étude a été initialement conçue pour suivre les effondrements massifs de colonies rapportés par la filière apicole au cours de certaines miellées. Comme les taux de mortalité des colonies enregistrés dans ce suivi étaient dans une fourchette normale, l'objectif de l'analyse statistique des résultats était d'examiner la liaison possible entre les faibles taux de pesticides identifiés dans les matrices apicoles et la santé des colonies d'abeilles évaluée par la population adulte et de couvain. Les résultats de la recherche des résidus issus de toutes les matrices ont été rassemblés. Dans ces conditions, on a observé de 0 à 9 résidus de pesticides différents par visite et par rucher. Les visites de rucher contenant 2 résidus étaient les plus fréquentes (29,6% des cas). Dans 12,7% des visites, aucun résidu de pesticide n'a été détecté dans aucune des matrices. Parmi les composés recherchés, les échantillons contenant des résidus d'imidaclopride ou d'acide 6-chloronicotinique étaient les plus fréquents dans les pelotes de pollen, le miel et les abeilles. Aucun modèle statistique mixte n'a montré un effet significatif des résidus de pesticides sur les paramètres de santé des colonies examinés (mortalité et population). Du côté des pathologies, la varroase et la loque américaine, très présentes dans les ruchers, ont été associées statistiquement à la disparition des colonies.

### A consulter pour plus de détails :

Chauzat M.-P. et al. – 2009. *Environmental Entomology*. 38 (3): 514-523.

Chauzat M.-P. et Faucon J.-P. – 2007. *Pest Management Science*. 63: 1100-1106.

Chauzat M.-P. et al. – 2006. *Journal of Economic Entomology*. 99 (2) : 253-262.

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## Les résultats des enquêtes multifactorielles prospectives des troubles des abeilles : *En Belgique*

par *Eric Haubruge*, Faculté des sciences agro-alimentaires - Université de Gembloux (Belgique)



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

L'abeille domestique (*Apis mellifera L.*) tient un rôle clef dans les écosystèmes terrestres. Elle revêt de multiples intérêts dont la pollinisation de nombreux végétaux, le maintien de la diversité génétique, la production de miel, le rôle de bioindicateur et, en tant qu'être vivant, social de surcroît, elle constitue également un modèle biologique d'intérêt majeur. Plusieurs études récentes ont mis en évidence le dépérissement des abeilles en France mais également en Belgique. Toutefois, même si le problème est bien réel, aucune de ces études ne permet d'incriminer catégoriquement un facteur précis. Il importait donc de déterminer les facteurs de risques liés au dépérissement des abeilles en Belgique. Le service d'Entomologie fonctionnelle et évolutive de la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux a donc menée une étude scientifique et approfondie sur la problématique touchant les abeilles domestiques. Cette étude, subsidiée par le Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, a été réalisée en collaboration avec le Centre d'analyse des résidus en traces de l'Université de Liège. Elle avait pour objectif de dégager les facteurs de risques liés au dépérissement des abeilles dans le sud de la Belgique (Région wallonne). Afin de ne négliger aucune cause potentielle, l'approche stratégique de la problématique consistait en une approche multifactorielle. Les facteurs de risque abordés étaient les pesticides, dont l'imidaclopride et le fipronil, les pathologies et les ressources nutritives.

# Colloque Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles



## Le problème de la disponibilité des médicaments vétérinaires et des LMR pour la filière apicole

par Laurence DELVA, Agence nationale du médicament vétérinaire



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

### RESUME

Après un rappel du contexte réglementaire général dans lequel s'inscrit l'évaluation des dossiers d'autorisation de mise sur le marché de médicaments vétérinaires et de la problématique des limites maximales de résidus (LMR), les particularités des médicaments destinés aux abeilles sont présentées. Cette espèce animale représente un créneau de marché limité (MUMS : « *Minor Uses, Minor Species* »), pour laquelle il existe peu de substances disposant d'une LMR et par voie de conséquence, peu de médicaments disponibles sur le marché.

En outre, en l'absence de définition d'un temps d'attente forfaitaire fixé réglementairement, l'utilisation de médicaments autorisés pour d'autres indications ou d'autres espèces de destination est de fait impossible. Les substances actives susceptibles d'entrer dans la composition des médicaments pour abeilles sont ensuite passées en revue.

Le nouveau règlement communautaire relatif aux LMR et les lignes directrices actuellement en discussion, les réflexions menées par le groupe de travail de la Task Force des Chefs d'Agences européennes sont autant de pistes pour tenter d'améliorer la disponibilité des médicaments vétérinaires, notamment ceux destinés à des créneaux de marché limités comme la filière apicole.